



## Déclaration achèvement de travaux

Par **vypere**, le **05/02/2013** à **15:09**

Bonjour

J'ai déposée une déclaration préalable pour édifier une clôture 3 rangs de parpaings et un grillage de 1m40.

Les travaux ont été fait en réalité ( 4 rang de parpaings sur une partie car le terrain est en pente et un grillage de 1m seulement)le maçon m'avait dit que ce serait plus joli si cette clôture était a l'horizontal.

La Mairie me demande de fournir la déclaration d'achèvement de travaux .

Je pensais que cette déclaration était a fournir pour une construction ( maison - garage etc..) mais pas pour une clôture.

Quel est le risque pour cette légère modification.

Merci d'avance

Michel